CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

Date de la Convocation :	01 juillet 2025
Membres en exercice :	11
Membres présents :	08
Procurations :	02
Votants :	10
Exprimés :	10

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet à vingt heures trente minutes légalement convoqué en date du premier juillet deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Thoiré-sur-Dinan, sous la présidence de Monsieur Bruno BOULAY, Maire.

Etaient présents :
Monsieur Bruno BOULAY, Maire.
Mesdames ; Bernadette HÉRISSON, Aurélie MANCELLIER, Nadège POILVILAIN.
Messieurs ; Michel ABRAHAM, David BOIVIN, Lucet GIVRAN, Gérard LENOIR.
Absent(e)s représenté(e)s : Monsieur Jean-Marc COUREL a donné pouvoir à madame Bernadette HÉRISSON
Madame Émilie PICHON-LANOISELÉE a donné pouvoir à monsieur Gérard LENOIR.
Absente : Madame Sandra CADIEU,
Quorum atteint.
Modalités de vote : Scrutin ordinaire.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette HÉRISSON..

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
Publiée le 11/07/2025

Numéro	Objet	Décision
2025-07-01	Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé – Convention de prestation de services proposée par l'EPCI au bénéfice des communes membres en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines communaux de voirie, aménagements urbains et réseaux divers	Approuvée

Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé – Convention de prestation de services proposée par l'EPCI au bénéfice des communes membres en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines communaux de voirie, aménagements urbains et réseaux divers – Délibération 2025-07-01
Monsieur le Maire expose :
Vu l'article L.5214-16-1 du CGCT,
Vu l'article L.5211-56 du CGCT,

Vu la demande des communes membres de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé en matière d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et plus particulièrement dans les domaines suivants de compétence communale : voirie, aménagements urbains et réseaux divers,
Considérant que la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé dispose en interne au sein de ses services, des compétences permettant de répondre aux besoins de ses communes membres notamment en matière d'ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines suivants : travaux de compétence communale de voirie, aménagements urbains et réseaux divers,
Vu la possibilité pour la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé d'apporter son concours aux communes membres dans le cadre de prestations de services en contre partie du remboursement de frais d'ingénierie et/ou de maitrise d'œuvre,

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de solliciter la prestation de services de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé en contrepartie du remboursement des frais d'ingénierie et/ou de maîtrise d'œuvre.

Une convention de prestation de services sera établie avec l'EPCI. Les modalités proposées sont les suivantes :
Nature des prestations Ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines suivants : programme de travaux de voirie de compétence communale, aménagements urbains et réseaux divers.
UN PGI 'programme général d'intervention) sera établi contradictoirement entre la commune et la Communauté de communes.
Conditions de tarification de la prestation de services à la commune bénéficiaire La prestation sera facturée au temps passé. L'unité de comptage est l'heure qui peut être subdivisée en quarts.
Le prix de la prestation est fixé à 38,50 €/heure.
Elle comprend tous les frais : salaire, charges sociales, maladie, formation, congés payés, protection sociale, frais de déplacement et frais divers liés à l'exercice des missions du ou des agents du pôle ingénierie technique missionnés.
Phase de test : 400 €.
Durée de la convention 3 ans à compter de sa date de signature.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Sollicite l'intervention de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé pour la réalisation d'une prestation de services en matière d'ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage dans les conditions définies ci-dessus,
Accepte les termes de la convention de prestation de services proposée,
Mandate M. le maire pour la signature de la convention à intervenir.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION :0

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire,
Bruno BOULAY

Secrétaire de séance,
Bernadette HÉRISSON

MAIRIE de THOIRÉ-SUR-DINAN 72500